



Signes conventionnels

Complément à la topographie - Point	Infrastructures - Ligne
Bâtiment	Voie ferroviaire
Bâtiment en construction	Ligne de transport d'énergie
Bâtiment en ruine	Autre
Maison mobile	Courbes de niveau - Ligne
Centre de ski alpin	Courbes matriçues
Cercle de camping	Courbes intermédiaires
Hydrobase	Cadastre - Ligne de cadastre
Mise à l'échelle	Cadastre - Ligne de rang
Blanchir à bois	Cadastre - Ligne de lot
Écluse	Cadastre - Ligne de complément
Réseau routier - Point	Te des coordonnées MTM
Port	Hydrographie - Surface
Hydrographie - Ligne	Réseau hydrographique
Réseau hydrographique	Hydrographie - Surface
Milieu humide	Réseau hydrographique
Complément au Réseau hydrographique	
Réseau routier - Ligne	
Réseau routier	
Autovoutes	
Complément au Réseau routier	

Légende des possibilités agricoles des sols

CLASSES
 La présente méthode de classement groupe les sols minéraux en sept classes d'après les renseignements contenus dans les relevés pédologiques. Les sols des classes 1, 2, 3 et 4 sont considérés aptes à la production continue des récoltes de grande culture, ceux des classes 5 et 6 ne conviennent qu'aux plantes fourragères vivaces et ceux de la classe 7 ne conviennent à aucune de ces productions.

Le classement repose sur les postulats suivants:
 - Le travail du sol et les récoltes se font à l'aide de la machinerie moderne.
 - Les terres qui nécessitent des améliorations (y compris le drainage), que l'exploitant peut exécuter lui-même, est classé selon les limitations ou les risques que son utilisation pourrait entraîner après ces améliorations.
 - Le terrain qui nécessite des améliorations dépasse les capacités de l'exploitant en classe d'après les limitations actuelles.
 - On ne tient pas compte de la distance des marchés, de la qualité des routes, de l'emploiement ou des méthodes des exploitations, du mode de fertilisation, des systèmes de culture, de l'habileté ou des ressources des exploitants, ni des dommages que des tempêtes pourraient causer aux récoltes.
 - Le classement ne tient pas compte des aptitudes des sols pour la production d'arbres, l'établissement de vergers, la culture de petits fruits et de plantes d'ornement, la récréation et la chasse.
 - Les classes sont fondées sur l'intensité plutôt que sur le genre des limitations imposées dans l'utilisation des sols pour les fins agricoles.
 - Chaque classe comprend plusieurs sortes de sols, dont certains, dans une même classe, exigent une gestion et des traitements différents.

CLASSE 1 - SOLS NE COMPORTANT AUCUNE LIMITATION IMPORTANTE DANS LEUR UTILISATION POUR LES CULTURES.
 Ces sols sont profonds, bien ou imparfaitement drainés, ils retiennent bien l'eau et à l'état naturel, ils sont bien pourvus d'éléments nutritifs. Les travaux de culture et d'entretien sont faciles. Une bonne gestion permet d'obtenir une production élevée et modérément élevée pour un choix étendu de grandes cultures.

CLASSE 2 - SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS OU UN RESTREINTEMENT QUELQUE PEU LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSANT DES PRATIQUES MODÉRÉES DE CONSERVATION.
 Ces sols sont profonds et retiennent bien l'eau; leurs limitations sont modérées. Les travaux s'y exécutent avec un minimum de difficulté. Une bonne gestion y assure une productivité variant de modérément élevée à élevée pour un choix présentant grand intérêt de cultures.

CLASSE 3 - SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS MODÉRÉMENT GRAVES OU UN RESTREINTEMENT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSANT DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.
 Les sols de cette classe ont des limitations plus graves que ceux de la classe 2. Elles touchent une ou plusieurs des pratiques suivantes: temps et facilité d'entretien, préparation du sol, ensemencement et récolte, choix des cultures et méthodes de conservation. Les sols sont peu ou pas convenablement productifs pour un choix restreint de grandes cultures, mais ils peuvent avoir une productivité élevée pour une culture spécialement adaptée.

CLASSE 4 - SOLS COMPORTANT DE GRAVES LIMITATIONS OU UN RESTREINTEMENT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSANT DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.
 Les limitations de cette classe se font sentir sur une ou plusieurs des pratiques suivantes: temps et facilité d'entretien, choix des cultures et méthodes de conservation, ensemencement et récolte, choix des cultures et méthodes de conservation. Les sols sont peu ou pas convenablement productifs pour un choix restreint de grandes cultures, mais ils peuvent avoir une productivité élevée pour une culture spécialement adaptée.

CLASSE 5 - SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES ET NE CONVIENTENT QU'À LA PRODUCTION DE PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES, MAIS SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORATION.
 Les sols de cette classe ont des limitations tellement graves qu'ils ne peuvent convenir à la production de plantes annuelles de grande culture. Ils peuvent produire des plantes fourragères vivaces, soit indigènes, soit cultivées, et ils peuvent être améliorés par l'emploi des méthodes agricoles. Les pratiques d'amélioration peuvent comprendre le drainage, l'ensemencement, les façons culturales, l'engrais, la fertilisation, ou l'ensemencement de céréales.

CLASSE 6 - SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES, INAPTES À PRODUIRE DE TRÈS HAUTES PLANTES QUI SONT SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORATION.
 Ces sols font défaut aux animaux de ferme une certaine puissance souterraine, mais leurs limitations sont tellement graves qu'il n'est guère pratique de chercher à les améliorer à l'aide des méthodes agricoles, soit parce que le terrain ne se prête pas à l'emploi de ces méthodes, ou que le sol ne se prête pas convenablement aux travaux d'amélioration, soit encore parce que la période de maturation est trop longue.

CLASSE 7 - SOLS INUTILISABLES SOIT POUR LA CULTURE SOIT POUR LES PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES.
 Cette classe comprend aussi les rivières de roc nu, toute autre superficie dépourvue de sol et les rivières d'eau trop petites pour figurer sur les cartes.

SOLS ORGANIQUES - (Non inclus dans le système de classement)

SOLS-CLASSES
 À l'exception de la classe 1, les classes sont subdivisées en sous-classes d'après des limitations reconnues. Ces sous-classes sont les suivantes:
 C: Clive désavantageuse - La principale limitation est soit la basse température, soit la faible précipitation ou une mauvaise répartition au cours de la période de végétation ou un ensemble de ces facteurs.
 D: Mauvaise structure, perméabilité réduite, ou les deux à la fois - Les sols sont difficiles à travailler, ils souffrent facilement, ou la profondeur de la couche d'ensemencement est limitée.
 E: Dommages par l'érosion - Les dommages causés antérieurement par l'érosion limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.
 F: Fertilité - Faible fertilité due au manque d'éléments nutritifs assimilables, à la forte acidité ou alcalinité, à la faible capacité d'échange, de forces tensives en carbonate de calcium ou la présence de composés toxiques.
 I: Inondation - Les crues des cours d'eau ou des lacs limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.
 M: Humidité - La faible capacité de rétention pour l'eau, causée par des caractéristiques des matériaux du sol, limite la croissance des plantes cultivées. On ne peut confondre avec la sécheresse due au climat.
 N: Salinité - La présence de sels solubles limite la croissance des plantes cultivées.
 P: Pierres - Les pierres nuisent aux travaux de préparation, d'ensemencement et de moisson.
 R: Sol mince sur roche consolidée - La roche consolidée se trouve à moins de trois pieds de la surface.
 S: Limitations du sol - Présence de deux des sous-classes D, J, M et N ou davantage.
 T: Relief défavorable - La déclivité ou le modèle du terrain limite l'utilisation pour l'agriculture.
 W: Excès d'humidité - L'utilisation pour l'agriculture est limitée par la présence d'un excès d'eau provenant de causes autres que l'inondation, soit, mauvais drainage, plan d'eau élevé, infiltration et ruissellement dans des conditions défavorables.
 X: Limitations peu graves mais cumulatives - Sols classés d'après des limitations modérées, causées par l'effet cumulatif de plusieurs caractéristiques défavorables dont chacune prise séparément ne peut avoir grave pour modifier le classement. C'est une sous-classe complexe toujours notée en supprime qu'à la classe immédiatement inférieure à la meilleure classe d'une sous-région (climatique).

SYMBOLIS
 Les gros chiffres indiquent les classes de possibilités.
 Les petits chiffres placés à la droite d'un numéro de classe indiquent la proportion dans laquelle cette classe est présente sur un total de 10.
 Les lettres placées à la suite des numéros de classe indiquent les sous-classes. C'est-à-dire les limitations.

EXEMPLES:
 4 T P Désigne une superficie de classe 4 dont les limitations sont dues au relief et à la perméabilité.
 2 1/4 F Désigne une superficie de classe 2, avec limitation due au relief, et de classe 4, avec limitation due à la perméabilité. Une et l'autre occupent la moitié dans les proportions de 1/4.

N.B. La lettre utilisée pour toute autre superficie est déterminée par le premier chiffre du symbole. Pour les superficies comprenant deux ou trois classes, la classe dominante est indiquée première.

irda Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

Classement des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole

Édition :
 Géomatique-Cartographie, IRDA
 2700 rue Émile
 Québec, P.Q.
 G1P 3W8
 Tél. 418-643-2380
 www.irda.qc.ca

Échelle : 1:20000

Feuillelet

31H06102